

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2017-DRCLAJ/BUPPE-096 en date du 20 juin 2017 une enquête publique est ouverte pendant 32 jours du **lundi 11 septembre 2017 à 14 heures au jeudi 12 octobre 2017 à 12 heures**, dans la commune de **CHATEAU GARNIER**, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la SA CARRIERES IRIBARREN, pour l'exploitation d'une carrière de marne au lieu-dit "Savaillé", commune de CHATEAU GARNIER, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale émis dans le délai de deux mois par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact sera déposé à la mairie de CHATEAU GARNIER afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi de 13 h 30 à 17 h
- le mardi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- le mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- le jeudi de 8 h à 12 h
- le vendredi de 8 h à 12 h 30.

Monsieur Yves BONNEAU, retraité de l'éducation nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 24 avril 2017, recevra en personne à la mairie de CHATEAU GARNIER les observations du public :

- le lundi 11 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- le mardi 19 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 27 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 6 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 12 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de **CHATEAU GARNIER, siège principal de l'enquête, 21 rue de Maisonnay**.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées- carrières ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Utilité et des Procédures Environnementales et à la Mairie de CHATEAU GARNIER pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques - installations classées - carrières »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SA CARRIERES IRIBARREN 1, chemin du Désert 86350 USSON DU POITOU.